



AIR FRANCE ROISSY FRET



Communiqué de presse du lundi 25 février à 17h

11^{ème} jour de conflit au Fret Air France, Qu'attend la direction pour négocier ?

Au Fret Air France à Roissy, les salariés entament leur 11^{ème} jour de grève. Loin de s'essouffler, le conflit se renforce jour après jour.

Ce conflit, parti d'un service du secteur Fret à Roissy, est aujourd'hui étendu à l'ensemble des services. Les salariés grévistes, soutenus par la CGT et FO, exigent l'ouverture de négociations locales sur l'application de l'aménagement du temps de travail.

L'accord cadre central, validé par la CFDT, la CGC et l'UNSA, fixe un cadre global de l'aménagement du temps de travail et renvoie à des concertations locales afin de coller au mieux à la charge de travail dans chaque secteur de l'entreprise.

Au Fret, la direction Air France ne discute pas, elle impose...

Pire, au travers de ce nouvel aménagement du temps de travail, elle décrète unilatéralement la fin de la reconnaissance de la pénibilité du travail au Fret, pénibilité reconnue depuis les lois Auroux de 1982 et prise en compte dans le précédent accord sur l'aménagement du temps de travail de 1999.

Depuis le début du conflit, qu'a fait la direction Air France ?

- Elle refuse de négocier localement contrairement à ce qui est stipulé dans l'accord central
- Elle a assigné en référé 3 élus CGT au Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour entrave à la libre circulation des camions et des marchandises...

Les salariés en grève, réunis ce jour en Assemblée Générale, ont voté à l'unanimité la poursuite et l'amplification du mouvement, ainsi que le maintien du piquet de grève. Tous les services du Fret sont aujourd'hui engagés dans le mouvement avec pour revendications

1. Maintien des horaires et des taux de sujétion en vigueur.
2. 5 jours RTT pour tous les services
3. Temps de pause du matin payé pour TOUS les salariés (administratif et horaires décalés)
4. Effet rétroactif sur les promotions
5. Journée De Solidarité non à la charge des salariés

**AVANT QUE LE MOUVEMENT NE S'ÉTENDE A D'AUTRES
SECTEURS DE L'ENTREPRISE, LA DIRECTION DOIT PRENDRE
SES RESPONSABILITES ET NÉGOCIER !**